



## COMMUNE D'ANDRES

# Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 06 décembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents :** BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine, LAPORTE Christian, MOUCHON Claudine, QUENETTE Palmire, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (15/19)

**Absent(s) avec transfert de pouvoir :** FONTAINE Joël (pouvoir à BLANQUART Frédéric), LEBAS Cédric (pouvoir à DUNE Nathalie), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à TURPIN Allan), RÉNIER Antoine (pouvoir à RÉNIER Stéphane). (04/19)

**Absent(s) sans transfert de pouvoir :** (00/19)

**Secrétaire de séance :** REYNOUDT Marie

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** GUÉGAN Dorothée

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2022
- 2) Attribution des marchés pour la construction du bâtiment périscolaire (délibérations)
- 3) Avenant au marché de consolidation des berges de la Rivière (délibération)
- 4) Proposition d'achat d'un terrain rue des écoles dans le cadre du projet de prairie inondable (délibération)
- 5) Attribution du marché de la production d'eau chaude en salle de sport (délibération)
- 6) Indemnisation d'un administré suite à un problème sur la voirie communale (délibération)
- 7) Questions diverses
- 8) Communiqué du Maire

## 1) Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2022

### **Délibération afférente : néant**

Monsieur Olivier CADET demande une correction page 3 « VMC simple-flux » à la place de « VMC double-flux ».

Monsieur Stéphane RÉNIER, secrétaire de séance, accepte cette correction.

Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal du mercredi 23 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 16 voix POUR et 03 ABSTENTIONS le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2022.

**Abstentions** : Nathalie DUNE, Cédric LEBAS et Myriam MATRINGHEM.

## 2) Attribution des marchés pour la construction du bâtiment périscolaire

### **Délibérations afférentes : DEL 97-2022 / DEL 98-2022 / DEL 99-2022 / DEL 100-2022 / DEL 101-2022 / DEL 102-2022 / DEL 103/2022.**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière réunion les architectes du cabinet 2AI sont venus présenter les résultats de la procédure d'appel d'offres concernant le projet de construction du bâtiment périscolaire.

Monsieur Le Maire précise à nouveau que le préau a été sorti de la consultation car une seule réponse a été obtenue, à hauteur de 50 000 euros. Donc, soit le préau sera réalisé en régie, soit une nouvelle consultation sera lancée car il faut savoir que hors consultation, l'architecte s'est vu proposer cette réalisation pour 37 000 euros.

Monsieur Le Maire ajoute que ce point pourra être revu l'an prochain car les travaux ne commenceront pas avant la mi-février et se termineront en juin 2023.

Monsieur Olivier CADET dit que la construction du préau peut être décalée à un ou deux ans. Madame Christiane GLORIAN répond qu'un préau, c'est très important surtout pour abriter maintenant 6 classes quand il pleut.

Monsieur Le Maire précise que lui, tout comme Monsieur Bruno BENEDETTI, ont toujours donné aux classes la possibilité d'aller en salle de sport pendant le temps de récréation. Il ajoute que pendant les temps de récréation, le parking est vide.

Monsieur Le Maire réitère que le préau se fera, que sa réalisation est simplement décalée dans un futur proche.

Monsieur Le Maire montre le visuel du futur bâtiment, et explique qu'il sera construit dans le prolongement de l'école, qu'il fera une surface totale de 180 m<sup>2</sup> (avec 100 m<sup>2</sup> de salle de restauration, 27 m<sup>2</sup> de cuisine et 33 m<sup>2</sup> de sanitaires).

Monsieur Le Maire dresse un rapide descriptif technique du bâtiment :

- Ossature / maçonnerie : parpaing / enduit
- Charpente / Couverture : bois / bacacier isolé et étanche
- Menuiseries : PVC
- Chauffage : repris sur la chaufferie existante (actuellement 2 chaudières de 45 kWh et une seule fonctionne en alternance). Méthode du plancher chauffant, donc une chaleur douce et continue – basse consommation.
- Electricité : éclairage LED dans tout le bâtiment

Le bâtiment répond aux normes RT2012 avec de la laine de roche pour l'isolation des murs (pas d'obligation de répondre aux normes TR2020 car le permis de construire a été déposé en juillet).

- Finitions sol et plafond : faux plafonds en dalles de 60 sur tout le bâtiment, sol en carrelage au niveau de la cuisine, des sanitaires et l'entrée ainsi que du local poubelle et sol en PVC avec remontée sur les plinthes dans la grande salle.

- Finitions murales : peinture de la grande salle, de l'entrée et des sanitaires. Faïence murale (local poubelle – urinoir).

Monsieur Le Maire précise que dans le marché initial, il n'était pas prévu des murs en PVC dans la grande salle. Toutefois, si la Municipalité souhaite quand même le faire, il dit avoir négocié un prix à environ 2 600 euros pour monter à 1m20 tout le long. Monsieur Le Maire ajoute qu'il sera possible de retenir cette option dans les mois à venir puisque les travaux ne sont pas encore commencés.

Monsieur Le Maire rappelle que pour la ventilation, on est sur une VMC double-flux. Il ajoute que Monsieur Olivier CADET n'y est pas favorable car elle permet une économie de l'ordre de 10 à 15% alors que le matériel coûte environ 14 000 euros de plus qu'une VMC simple-flux. Monsieur Le Maire dit qu'il est possible de lancer le marché avec une ventilation double-flux et de refaire le point au mois de janvier. Il serait possible en effet de revenir sur une ventilation simple-flux, et avec l'économie de 14 000 euros, revoir l'isolation murale pour partir sur du biosourcée afin d'obtenir un rendement bien supérieur.

Monsieur Olivier CADET précise que l'isolation sera permanente, contrairement à la climatisation double-flux qu'il faudra remplacer dans quelques années. Monsieur Le Maire ajoute qu'il y a aussi la possibilité de choisir la pose d'un ballon thermodynamique, qui a un rendement de 70%. Toutefois, il souhaite rappeler que pour obtenir les subventions, le bâtiment doit répondre à 3 critères environnementaux.

Monsieur Le Maire dit qu'il y a urgence de lancer les approvisionnements.

Madame Ludivine HÉNAULT souligne que plus la Municipalité attend, plus les prix vont monter.

Monsieur Le Maire précise que le mobilier arrivera après et que ce dernier est subventionné à hauteur de 20 000 euros par la CAF (à déduire des quelques 89 000 euros de subvention)

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur la conception du bâtiment.

Aucune remarque de l'assistance.

Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer les marchés de travaux aux prestataires suivants :

LOT	DETAILS	ENTREPRISES MOINS DISANTES	OFFRES	REMARQUES
Lot 00	VRD et enrobé de la cour	FASQUEL TP	31 227.70 €	Incluant l'enrobé de la cour
Lot 01	Gros œuvre / enduits	FASQUEL TP	123 369.00 €	Avec sous traitance à ABConstruction
Lot 02	Couverture étanchéité	ISOBACACIER	34 039.79 €	
Lot 02.2	Auvent – préau			Non attribué
Lot 03.1	Menuiseries extérieures	PYNTHE	17 846.15 €	Incluant la PSE Anti-pince doigts
Lot 03.2	Menuiseries intérieures	PYNTHE	15 390.39 €	Incluant la PSE Anti-pince doigts
Lot 04.1	Plâtrerie	DENIS	20 762.10 €	
Lot 04.2	Plafonds suspendus	DENIS	14 211.30 €	
Lot 5	Electricité	WATELEC	16 959.78 €	
Lot 6	Plomberie / ventilation /sanitaires / chauffage	CARIDROIT	71 749.99 €	Dont VMC double flux à revoir
Lot 07.1	Carrelage / faïences	ESPACES ET NUANCES	21 690.46 €	
Lot 07.2	Peinture / sol souple	ESPACES ET NUANCES	13 000.00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>380 246.66 €</b>	

Monsieur Le Maire précise qu'en terme de financement :

- Assurance : environ 80 000 euros
- FARDA : 87 500 euros
- CAF : 69 000 euros (car 20 000 euros de mobilier périscolaire)
- DETR : environ 90 000 euros
- Région : une nouvelle politique rurale permettra de déposer prochainement une demande de subvention sur la plateforme.

Monsieur Le Maire souligne qu'il soumettra prochainement une délibération afin de déposer un dossier

de demande de subvention auprès de la Région, même si officieusement, la demande a déjà été effectuée.

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Olivier CADET avait estimé le reste à charge de la commune à environ 150 000 euros

Monsieur Le Maire ajoute que la construction de ce bâtiment est un gros avantage dans le cadre du projet de regroupement scolaire et qu'il ne restera plus qu'à voir la question du préau. Chose sur laquelle il dit s'être engagé mais où il souhaite prendre un peu de recul car il faut être raisonnable.

Madame Christiane GLORIAN s'interroge sur la sécurité par rapport au parking de la salle de sport.

Monsieur Le Maire lui répond que sur le devis de FASQUEL TP, le grillage et le portail sont en option et que sur le budget de 2023, après avoir dressé un état des dépenses, il sera toujours possible de déclencher cette option.

Monsieur Le Maire pense qu'il faut voir les choses dans leur globalité et donc peut-être attendre le retour de l'étude pour la rénovation de la salle des fêtes afin que tout soit grillagé de la même façon. Dans un premier temps, il serait possible de faire une clôture provisoire avec des piquets souples.

Il ajoute qu'il faudra aussi voir pour peut-être installer des potelets en béton car le bâtiment sera à 2 mètres des bordures du parking.

Monsieur Le Maire ajoute que la chaufferie ne sera pas refaite à l'intérieur, peut-être un peu l'électricité et que pour l'isolation et la peinture, il verra cela avec les agents techniques.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande où seront stockées les poubelles. Monsieur Stéphane RÉNIER répond que le nouveau bâtiment dispose d'un local pour les poubelles. Monsieur Le Maire montre les plans.

Monsieur Le Maire tient à préciser que dans le bâtiment périscolaire, on ne fera pas la cuisine, on y réchauffera simplement des plats.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques ou des objections par rapport aux entreprises qui ont été choisies.

Madame Palmire QUÉNETTE demande si à l'avenir, la Municipalité décidait de faire la cuisine sur place, est-ce que cela serait possible ?

Monsieur Le Maire lui répond qu'il y aura le gaz, l'électricité, une évacuation d'eau donc éventuellement cela serait possible de faire une cuisine mais celle-ci ne serait pas énorme. Par contre, dans la salle des fêtes, qui va être refaite, la cuisine reste et elle est juste à côté. Sinon, après, il faudrait agrandir encore plus le bâtiment.

Monsieur Le Maire précise que certaines choses pourront être revues en janvier mais qu'au moins les commandes seront lancées, c'est notamment le cas concernant la VMC double-flux. La date de livraison du bâtiment est estimée à juin 2023.

Monsieur Le Maire précise que pour avoir le maximum de la subvention départementale, il faut répondre à trois critères. Le dernier concerne la qualité de l'isolation ou la qualité de l'air.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité pour chaque lot de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision du maître d'œuvre.

Monsieur Le Maire remercie les élus d'avoir, dans l'intérêt général, accepté cette délibération qui permettra à l'école de voir les choses différemment.

### **3) Avenant au marché de consolidation des berges de la Rivière**

#### **Délibération afférente : DEL 104-2022**

Monsieur Le Maire explique que les travaux relatifs à la restauration des berges de la Rivière se sont arrêtés à cause du climat qui est défavorable. Il fait constater qu'il a énormément plu, que le niveau d'eau

de la Rivière a beaucoup monté, mais que tout est resté en place. Il ajoute qu'avec la société TERENVI, ils ont constaté que les racines des nattes végétalisées ont déjà bien intégré la berge et que les boudins de coco commencent à se développer.

Monsieur Le Maire rappelle que le projet avait été mis en place dans le but de renforcer la berge et c'est le cas. Aux endroits où les nattes n'étaient pas prévues (uniquement boudins de coco), maintenant les riverains demandent aussi à avoir des nattes pour avoir une homogénéité. Il précise que cela permettra une meilleure résistance mécanique de la berge.

Monsieur Le Maire explique avoir demandé à l'entreprise de lui proposer un devis pour ajouter des nattes aux endroits mis en évidence sur le plan projeté. Il ajoute qu'un boudin de coco sera placé au bas de la berge.

Devis 1 (réalisé en 2022) : 13 590.13 euros HT.

Devis 2 (réalisé en 2023) : 11 630.55 euros HT.

Monsieur Christian LAPORTE demande où va s'arrêter le fascinage. Monsieur Le Maire lui montre sur le plan et précise que toutes les berges derrière la résidence de la Rivière s'effondrent.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET à qui il a demandé de faire un point sur le financement global de ce projet, après l'ajout des deux devis supplémentaires.

Monsieur Olivier CADET expose qu'au départ, la Municipalité avait un reste à charge de 48 068 euros (soit l'équivalent des 20% de reste à charge par rapport aux subventions obtenues). Aujourd'hui en ajoutant les options, on obtient un total de 284 000 euros de travaux dont 227 000 euros sont subventionnables soit maintenant un reste à charge pour la commune d'environ 57 000 euros.

Il précise qu'il faut tout de même prendre en compte l'évolution des indices.

Madame Mathilde VANHAECKE demande si par rapport aux subventions, il est possible d'ajouter sans problème ces deux devis au devis de base.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il va se débrouiller.

Monsieur Guy CANELLE demande s'il n'y avait pas un délai à respecter pour l'obtention des subventions. Monsieur Le Maire lui répond qu'elles avaient été reconduites.

Monsieur Olivier CADET précise que l'Agence de l'Eau a déjà versé 130 000 euros d'acompte.

Monsieur Guy CANELLE demande si les travaux ne peuvent pas démarrer avant le mois de juillet.

Monsieur Le Maire lui répond que ce n'est pas possible car la Rivière est régie par le Code de l'environnement et qu'elle est dans une zone protégée donc aucun travaux n'est possible entre le mois de février et le 15 juillet.

Monsieur Le Maire dit qu'il verra par rapport aux subventions, mais il préférerait que TERENVI installe les nattes supplémentaires en octobre (comme cette année) plutôt qu'en plein été. Le climat se prête mieux à l'implantation des racines.

Monsieur Stéphane RÉNIER demande si cette fois, le chantier ira jusqu'au bout. Monsieur Le Maire répond positivement et ajoute que selon lui, au printemps, il pourrait y avoir de belles surprises.

Monsieur Le Maire propose de signer un avenant auprès de l'entreprise **SÈVE TERENVI** afin de permettre l'exécution des travaux supplémentaires qui s'effectueront en deux temps. Le montant de ces travaux s'élève à :

- Pour l'année 2022 : **13 590.13 € HT** concernant le débroussaillage des zones et la pose de 280 m<sup>2</sup> de nattes d'hélophytes précultivées
- Pour l'année 2023 : **11 630.55 € HT** concernant la pose de 255 m<sup>2</sup> de nattes d'hélophytes précultivées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition de Monsieur Le Maire.

#### **4) Proposition d'achat d'un terrain rue des écoles dans le cadre du projet de prairie inondable**

## **Délibération afférente : DEL 105-2022**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un terrain situé rue des écoles est en vente depuis plusieurs années car le SIRA avait mis une option dessus, et cela déjà du temps du mandat de Madame Rose-Marie GUILLEMANT.

Monsieur Le Maire précise qu'aujourd'hui les Consorts PARISSAUX souhaitent vendre et qu'ils sont en contact avec lui pour vendre ce terrain au prix de 16 800 euros net vendeur à la place de 18 000 euros.

Monsieur Le Maire ajoute avoir prévenu la famille que si l'achat se faisait, il serait budgétisé sur l'année 2023 et que la délibération, si elle est adoptée, engagerait la Municipalité à l'achat du terrain.

Monsieur Le Maire souligne avoir abordé le sujet avec la CCPO en compagnie de Madame Mathilde VANAHAECKE. Il est possible que derrière la CCPO s'engage à acheter ce terrain sur son budget 2023. A ce moment-là, il faudra se poser la question de savoir si la Municipalité doit laisser la CCPO acquérir elle-même le terrain ou si c'est la Municipalité qui devrait l'acheter et laisser la CCPO y faire les travaux. Ce sujet sera à aborder l'an prochain tout en sachant que si le terrain appartient à la Commune, la Municipalité aura son mot à dire.

Monsieur Le Maire rappelle que la question de ce soir est de savoir si la Municipalité est d'accord pour s'engager à acheter le terrain de la rue des écoles, appartenant aux Consorts PARISSAUX, à la valeur de 16 800 euros net vendeur. Il ajoute que ce terrain servirait à créer une prairie inondable, opération finançable par plusieurs partenaires dont le Département (Cellule Environnement) à hauteur de près de 80%.

Monsieur Le Maire précise que cela permettrait de décharger la Rivière du Moulin, plutôt que d'envoyer ce trop plein d'eau sur la Rivière. Sachant que cette eau repartirait naturellement vers la Rivière du moulin quand le niveau baisserait. Monsieur La Maire explique que c'est un système tout à fait naturel. Monsieur Guy CANELLE demande à Monsieur Le Maire s'il a une idée du coût de l'aménagement du terrain par la suite. Ce dernier lui répond que le coût doit être d'environ 70 000 à 80 000 euros. Et que même si le coût est de 100 000 euros, ça reviendra à 20 000 euros à la commune grâce aux subventions possibles.

Madame Christiane GLORIAN relève qu'il faudra également l'entretenir. Monsieur Le Maire répond que l'entretien d'une prairie inondable n'est pas très conséquent.

Monsieur Le Maire ajoute que la superficie du terrain est d'environ 5 400 m<sup>2</sup>, soit une plaine d'environ 3 000 m<sup>2</sup>. Il précise que cela implique aussi l'achat de la petite parcelle qui mène au terrain.

Monsieur Le Maire ajoute, que l'on peut aussi voir les choses différemment et envisager d'avoir des subventions du Parc Naturel en incluant un parcours sur le côté.

Monsieur Guy CANELLE précise qu'à aujourd'hui, cette parcelle est gorgée d'eau. Monsieur Christian LAPORTE dit qu'il s'agit d'un terrain inondable.

Monsieur Le Maire explique qu'il a appris dernièrement que lors des travaux qui ont été réalisés pour la viabilisation des terrains de la rue des écoles, toute l'eau de la rue a été envoyée là-bas. Il précise ne pas être certain que cela soit autorisé car de l'eau publique a été déviée sur des terrains privés.

Monsieur Le Maire ajoute que ce terrain ne sera jamais constructible mais qu'il y a matière à faire quelque chose pour maintenir de l'eau, tout en ayant des subventions.

Madame Christiane GLORIAN rappelle que lors des inondations de 2006, ce sont les maisons en amont de ce terrain qui ont eu le plus de problème car la rivière du moulin, c'est avant qu'elle fait du dégât. Donc ce terrain n'est pas placé de façon judicieuse.

Monsieur Le Maire est d'accord mais il dit que ça va déjà minimiser les problèmes sur la Rivière. Il ajoute que cela va permettre d'aborder le sujet, dans le cadre du projet d'érosion et de ruissellement des sols abandonné par la CCPO, du petit bassin de rétention de l'ancienne ferme de Monsieur QUEHEN. A l'étude, il a été démontré que ce bassin est bien situé mais pas assez grand. Monsieur Le Maire précise que cela entre dans le projet de la CCPO.

Monsieur Christian LAPORTE confirme que cet endroit serait très intéressant.

Monsieur Guy CANELLE précise que lorsqu'il est allé voir sur place, il a été attrapé par des personnes, ayant eu écho de ce qui allait se faire, qui sont un peu inquiètes. Elles ont peur des odeurs et de tout un tas



de choses. Il demande à Monsieur Le Maire s'il ne pourrait pas convoquer les riverains ou leur envoyer un courrier pour leur expliquer le projet.

Monsieur Le Maire lui répond que les gens sont au courant, qu'il les a déjà quasiment tous vu et cela depuis longtemps.

Monsieur Le Maire souligne qu'en général les gens sont contents de ce projet car sinon l'eau reste chez eux et se dit surpris de cette remarque. Si Monsieur Guy CANELLE veut lui communiquer le nom de la personne inquiète, il ira à sa rencontre.

Monsieur Le Maire demande s'il y a encore des remarques ou des objections. Il précise que cette délibération ouvre le droit à l'achat du terrain mais que cela ne pourra se faire qu'en 2023, en accord avec Monsieur Jacques PARISSAUX. Il ajoute qu'ensuite la Municipalité laissera la CCPO se positionner sur ce dossier, mais il est possible que le terrain soit conservé.

Madame Christiane GLORIAN demande à Monsieur Le Maire qu'elle est sa préférence s'il avait le choix.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général et la question n'est pas de savoir qui va le prendre mais plutôt de savoir ce que la CCPO va en faire. Aujourd'hui la Municipalité a la main car la CCPO n'a pas été assez vite.

Madame Christiane GLORIAN rappelle qu'il y a un projet d'écoulement des eaux en cours à la CCPO avec ARARAT 2.

Monsieur Le Maire explique que lorsqu'il a été contacté par Monsieur Jacques PARISSAUX, il l'a tout de suite orienté vers la CCPO car la Commune ne pouvait pas acheter maintenant. Il dit avoir appris il y a deux semaines par Madame Mathilde VANHAECKE que la CCPO avait inscrit cette ligne dans les achats fonciers. Pour autant la commune prend la main et si la CCPO dispose d'un projet concret, qui répond aux attentes et aux inquiétudes des Andrésiens, la Municipalité pourrait lâcher.

Madame Christiane GLORIAN pense que si ce projet intégrait un projet plus global de lutte, ça pourrait être un avantage pour la commune. Monsieur Le Maire répond qu'il n'a pas dit le contraire, du moment que le terrain serait utilisé à bon escient, dans le cadre d'une prairie inondable. Le but est de préserver les maisons en aval.

Monsieur Stéphane RÉNIER pense qu'il vaudrait mieux conserver le terrain.

Madame Christiane GLORIAN demande si financièrement l'achat est possible.

Monsieur Olivier CADET répond affirmativement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'ACCEPTER l'acquisition au nom de la commune des parcelles de terrain cadastrées section A n° 1735 et 1737 pour la somme de 16 800 euros net vendeur, et d'INSCRIRE cette dépense à l'exercice 2023.

## **5) Attribution du marché de production d'eau chaude en salle de sport**

### **Délibération afférente : DEL 106 -2022**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le système de production d'eau chaude de la salle de sport car celui-ci n'est plus fonctionnel. Les joueurs de foot et de basket n'ont plus d'eau chaude depuis environ 1 an.

Monsieur Le Maire expose qu'il y avait jusqu'ici d'autres priorités mais qu'arrivant en fin de budget 2022, il a été constaté que cette ligne comptable était inscrite au budget et qu'elle n'a pas été utilisée. Il y a donc possibilité de déclencher cet achat.

Monsieur Le Maire précise que les ballons d'eau chaudes installés actuellement ne répondent pas aux règles et aux normes du secteur tertiaire. En effet, les cuves doivent pouvoir être nettoyées et actuellement ce n'est pas possible. La cuve doit être conçue pour résister à la corrosion. Le but est de lutter contre la légionellose.

Monsieur Le Maire expose que le choix se porterait sur un seul ballon gaz et non plus sur quatre, accompagné de tuyaux haute-pression en PVC.

Monsieur Olivier CADET informe qu'en début d'année la somme de 15 000 euros avait été budgétée pour cette dépense. Monsieur Le Maire propose de retenir le devis présenté par l'entreprise CARIDROIT pour la somme de 13 576.00 € HT. Il ajoute qu'il faudra attendre 3 ans pour récupérer la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à faire procéder à la pose d'un nouveau système de production d'eau chaude à la salle de sport et d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise CARIDROIT pour un montant de 13 576.00 € HT.

## **6) Indemnisation d'un administré suite à un problème sur la voirie communale**

### **Délibération afférente : DEL 107-2022**

Monsieur Le Maire explique avoir été alerté en novembre 2022 par une personne qui a abimé le pneu et la jante de son véhicule alors qu'il circulait de nuit rue de la plate-rivière à Andres.

Monsieur Le Maire revient sur les circonstances de cet incident et insiste sur la responsabilité avérée de la commune du fait du mauvais état de la voirie communale à cet endroit. Il précise que le trou a été rebouché.

Monsieur Olivier CADET précise que la Commune avait pour obligation de mettre un panneau de signalisation à proximité du trou.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit que cela a déjà été fait pour un autre administré qui avait eu un problème route de Guînes.

Monsieur Guy CANELLE informe qu'il y a aussi un trou sur la chaussée route de Balinghem. Monsieur Patrick BRIEZ acquiesce en précisant que le trou est petit.

Madame Christiane GLORIAN dit que le problème est plus le risque de récurrence.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la municipalité à prendre à sa charge le redressement de la jante et l'achat d'un nouveau pneu pour le véhicule de cette personne pour un montant maximum de 200.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter cette proposition.

## **7) Questions diverses**

Néant

## **8) Communiqué du Maire**

- Monsieur Le Maire informe les élus que les membres du CCAS remettront demain 90 colis aux aînés de la commune lors d'une distribution, accompagnée d'un goûter. Les autres colis seront soit retirés à l'accueil de la mairie (environ 40 colis), soit apportés aux domiciles des aînés par les membres du CCAS (environ 20 colis).



- Monsieur Le Maire informe les élus que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 19 décembre 2022 à 18h30 afin d'aborder essentiellement le projet de reconstruction de la salle des fêtes ainsi que le budget communal.

Concernant le point sur la salle des fêtes, le Conseil municipal se fera plus sous forme d'une réunion de travail qui permettra d'étudier les plans de l'architecte pour ensuite lui remonter les remarques afin qu'il puisse les finaliser. Ainsi il pourra nous retourner le Dossier de Consultation des Entreprises et les consultations seront lancées au plus vite.

Monsieur Le Maire montre le premier jet d'un plan d'aménagement avec la cuisine qui serait maintenant à l'avant du bâtiment et les sanitaires, à l'arrière.

Il ajoute que la prochaine réunion servira à en discuter afin de confronter les idées des uns et des autres car pour le moment rien n'est validé. Il ne s'agit que de suggestions.

**Clôture de la séance à 19h45.**